

**UPLS**  
**Bulletin 73**  
**Janvier- Mars 2011**

**SOMMAIRE**

Editorial du président	p 3-4
Compte-rendu du Comité du 6 octobre 2010	p 5-6
Compte-rendu de la réunion des linguistes 16 octobre 2010	p 7-9
Courrier adressé aux présidents des jurys des ENS et de l'X	p 10-11
Réponse du directeur adjoint de l'Ecole Normale Supérieure	p 11-12
Compte-rendu des réunions avec les jurys de concours (lettres)	p 13-14
Compte-rendu des réunions avec les jurys de concours (langues)	p 15-18
Compte-rendu du comité du 8 décembre 2010	p 19- 20
Compte-rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'UPLS 15 janvier 2011	p 21-23
Liste des adhérents présents ou représentés à l'AG	p 24
Rapport financier	p 25
Compte-rendu de la réunion-bilan E3A du 2 février 2011	p 26
Compte-rendu du comité de l'UPS (Union des professeurs de Spéciales) 5 février 2011	p 28-30
Formulaire d'adhésion ou de renouvellement	p 31



## Editorial

La confection de ce bulletin a pris quelque retard, et à l'heure où je rédige cet éditorial, le monde des classes préparatoires est à nouveau saisi par le doute et agité de soubresauts. Sans vouloir céder à un alarmisme vain, il convient néanmoins de nous interroger sur notre avenir à brève et moyenne échéance.

2010 se concluait sur l'officialisation de changements dans les concours dont nous avons eu vent en cours d'année. Des éclaircissements utiles nous sont parvenus depuis. Un rapprochement de concours (ENS Sciences- X ) sera effectif dès la session 2011. Pour les langues, l'épreuve choisie est pour la LV1 celle de l'X , l'épreuve de LV2 restant pour cette année 2011 celle de l'ENS. L'épreuve de LV2 disparaît malheureusement dès 2012, année qui verra également mises à la trappe certaines langues vivantes européennes, comme le russe ou l'italien en LV1. L'argument invoqué est le faible nombre de candidats composant dans ces langues, et l'incidence marginale de ces matières sur la réussite globale des étudiants. Les choix sont sans doute contraints par des restrictions budgétaires, mais ils ne nous apparaissent pas satisfaisants, car ils fragilisent les enseignements de seconde langue vivante ( entendons par là toute autre langue que l'anglais), déjà parent pauvre dans le secondaire, et qui risque, à terme, d'être marginalisée dans l'architecture des concours et dans les dotations horaires en CPGE. La langue anglaise devenant obligatoire au concours Mines-Ponts dès 2013, il est à craindre que l'enseignement des autres langues maintenues en LV2 ne devienne encore plus confidentiel, conduisant à des regroupements de classes qui ne peuvent que compliquer nos tâches d'enseignement.

Des modifications ambitieuses des épreuves de langues ont été également présentées pour le concours Centrale- Supélec- Navale 2012. D'autres du même type viennent d'être annoncées pour le concours E3A . Nous attendons que soient clarifiées les modalités d'évaluation de ces nouvelles épreuves, qui privilégient la synthèse de documents en langue étrangère, et remettent la traduction ou la rédaction d'un paragraphe en langue étrangère. Pour l'heure nous ne sommes pas intimement persuadés que ces nouvelles épreuves soient un facteur de plus grande équité entre les candidats. La préparation à ces nouvelles épreuves, certes intéressantes, pose de nouveau la question du continuum enseignement secondaire - enseignement supérieur. Les exigences des concours resteront grandes, nous assure-t-on, mais sera-t-il possible de conduire les étudiants au niveau désormais exigé – ou du moins affiché?

Nous partageons les craintes exprimées par notre association sœur, l'UPS: les allègements horaires annoncés des enseignements scientifiques en terminale S pourraient déstabiliser les CPGE recrutant ces bacheliers. Signalons que le dépérissement des langues et des humanités en terminales scientifique ou technologique est une menace tout aussi sérieuse pour la survie de l'édifice.

J'en arrive au point qui nous inquiète fort actuellement et qui vient jeter une lumière plus crûe sur les réductions horaires mises en œuvre dans le secondaire: il s'agit de la baisse de la dotation horaire globale, qui affecte parfois par ricochet les classes préparatoires des lycées de certaines académies. Les enseignements de langue vivante 2 déjà menacés risquent d'être à nouveau rognés à la rentrée 2011-2012 dans des établissements. On parle également de réductions d'heures d'interrogations orales, toutes disciplines confondues. Le principe de l'équité républicaine devant le concours – les étudiants devant bénéficier d'un volume horaire de cours et d'interrogations identique sur le territoire – pourrait se trouver mis à mal. Ici il est

question de fermetures de classes, alors qu'on annonce là l'ouverture d'une quarantaine de nouvelles CPGE dont le statut n'est pas limpide. L'inquiétude est palpable dans de nombreux établissements et nous avons adressé au nom des associations un courrier sur cette question de la DHG à Madame Valérie Pécresse, Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Plus que jamais, et pour faire face à ces aléas, la relève au sein de notre association est nécessaire pour la faire vivre au quotidien et renforcer notre action. Les réunions disciplinaires de l'automne 2010 ont été très encourageantes pour nous, car elles ont une fois de plus montré votre implication et votre intérêt pour les disciplines que nous représentons. Elles seront reconduites en cette année 2011, et sans doute avant la fin de l'année scolaire en cours pour les langues, pour répondre aux attentes suscitées par la nouvelle épreuve du concours Centrale. Ce sont des sujets que nous avons abordés lors de notre assemblée générale du samedi 15 janvier 2011 dont vous trouverez le compte-rendu dans ce bulletin. Nous avons témoigné à cette occasion notre amitié à des collègues membres du comité qui ont œuvré depuis de longues années aux côtés des membres historiques sans ménager leur peine et sans lesquelles nous n'aurions sans doute pas cette représentativité actuelle. A elles, comme à vous tous, je souhaite une excellente année 2011.

Rémy Boulard

Post-Scriptum: Vous trouverez joint à ce numéro le rapport d'activité 2010 de la Conférence des Grandes Ecoles, à laquelle nous sommes associés dans le cadre de la Commission Amont et qui nous a offert gracieusement ce livret à diffuser auprès de nos adhérents. Vous y trouverez des informations supplémentaires sur le fonctionnement de cet organisme, instance de réflexion et force de proposition au service de l'excellence dans l'enseignement supérieur. Au nom de l'UPLS, je remercie son président, M Pierre Tapie, directeur de l'ESSEC, son délégué général, M Pierre Aliphant, ainsi que M Hervé Biauxser, Directeur de l'Ecole Centrale Paris et président de la Commission Amont.

## **UPLS. Réunion du comité. Mercredi 6 octobre 2010. Ecole des Mines. 17 heures**

### **Présents** : Mmes et MM

R Boulard, S Costa, J Duchesne, I Guillot, H Laizé, M-E Milhet, JM Pannecoucke, C Replinger, G Solana.

**Excusés** : V Guérin, D Heiderscheidt, M Such, C Taconet, A Wyss,

La séance s'ouvre avec l'annonce de la démission de Marie Christine Majorel et Eliane Baudiffier.

### **1. Information sur la mutualisation des concours d'entrée aux ENS et à Polytechnique pour l'écrit des filières MP et PC dès la session 2011.**

Pour l'instant, le détail des épreuves n'a pas été communiqué en particulier sur le choix du type d'épreuve retenu en langues.

Rémy Boulard va contacter les présidents de jury afin d'obtenir des détails. (cf courrier dans bulletin)

Des évolutions sont aussi annoncées pour Navale et l'Ecole de l'Air qui se rattacheront à une nouvelle banque d'épreuve. (en l'occurrence Centrale / Supélec)

### **2. Rencontres avec les jurys de concours :**

Un certain nombre de réunions sont prévues auxquelles participeront les membres de l'UPLS :

Banque PT le 13/10

CCP le 20/10

Centrale Supélec le 17/11

Mines Ponts le 8/12

Agro - Vétéo le 16/10

La réunion E3A a été annulée. ( elle a été reportée ultérieurement en février 2011 / Voir CR dans ce bulletin)

Les compte-rendu seront publiés dans le bulletin.

### **3. Nouvelles épreuves de langues au concours Centrale Supélec**

La maquette ainsi que des "Annales 0" ont été communiquées accompagnées d'une grille de barème mais qui nécessite des explications et éclaircissements. N'ont été proposés ni corrigé ni modèle.

L'épreuve est une synthèse de documents mais différente de celle qui est pratiquée en khâgne BL, qui peut contenir un document iconographique.

On a constaté une grande diversité de documents et de thèmes en fonction des langues. La question est posée de savoir si les thèmes choisis relèveront d'un "programme" de civilisation ou d'un total arbitraire. Certains documents semblent difficiles à appréhender sans des connaissances précises sur le sujet traité.

Ces questions seront largement abordées et travaillées en groupes lors de la journée de réunion des linguistes organisée le 16 octobre ainsi que lors de la réunion avec le jury du Concours Centrale Supélec le 17 novembre.

### **4. Rappel des rencontres organisées :**

Pour les langues au Lycée Saint Louis le 16/10.

Pour les Lettres à l'Ecole des Mines de Paris le 20/11.

### **5. Participation de l'UPLS aux différents groupes de travail de la Commission Amont**

Nous continuons à participer aux différents groupes de travail initiés par la commission; des rapports sont transmis régulièrement et les informations importantes diffusées auprès de nos adhérents. Notons que le groupe compétence a achevé son travail et rendra ses conclusions et propositions cet hiver.

Nous nous interrogeons sur la possibilité de prendre l'initiative de proposer un groupe de travail.

### **6. Participation de l'UPLS au salon de l'ONISEP (fin novembre)**

Nos associations soeurs nous ont proposé de représenter l'UPLS lors du salon de l'Onisep.

### **7. Point sur la refonte du site internet de l'UPLS.**

Notre nouveau webmestre travaille toujours à la refonte du site internet de l'UPLS. Ce travail étant bénévole, il n'avance qu'à petits pas en période scolaire car cela représente un gros travail tant de tri et de reclassement des informations que de re-programmation.

Notons que la nouvelle adresse du site sera [upls.fr](http://upls.fr) qui peut être utilisée dès à présent (le site redirige vers l'ancienne en attendant le passage définitif).

### **8. Prochains rendez-vous**

Prochaine réunion du comité le mercredi 8 décembre à 17 heures.

Assemblée générale de l'UPLS fixée au samedi 15 janvier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h45.

Compte rendu de séance assuré par Sandrine Costa.

## **COMPTE-RENDU DE LA REUNION DES LINGUISTES**

**Lycée Saint Louis, Paris . samedi 16 octobre 2010 14h-16h30**

Deux points en particulier ont été abordés lors de cette journée qui a rassemblé une cinquantaine d'enseignants germanistes, hispanistes et anglicistes : les services et l'évolution des concours, notamment avec les changements dans l'épreuve écrite de Centrale.

### **Les services**

- Est soulevée tout d'abord la question de l'obligation des chefs d'établissement pour l'enseignement de la lv2. Souvent si la demande est réduite, aucun enseignement n'est proposé ou les lv2 sont regroupés avec les lv1. Il est noté que dans un établissement l'enseignement de lv2 a même été transformé en heures de colle, avec les conséquences financières que cela implique pour l'enseignant. Il est cependant possible de demander à ce que soit maintenu l'enseignement de lv2 lorsqu' en conseil d'administration est abordée la dotation horaire globale attribuée à chaque établissement pour l'année. Dans certains établissements lorsque les deux langues ont été regroupées, il a été possible de faire des groupes de niveaux, ce qui présuppose tout de même des aménagements d'horaire dans l'emploi du temps.
- Il est rappelé que les obligations réglementaires de service sont calculées sur la base de la classe à l'effectif le plus favorable :
  - ° Lorsqu'on enseigne dans une classe de 2ème année dont l'effectif dépasse 36 élèves, l'obligation de service est de 8h hebdomadaires
  - ° Lorsqu'on enseigne dans une classe de 1ère année dont l'effectif dépasse 36 élèves, l'obligation de service est de 9 h hebdomadaires
  - ° Des obligations différentes s'appliquent lorsque l'effectif est compris entre 20 et 36 élèves, ainsi que pour une classe de moins de 20 élèves. Les informations exactes se trouvent dans les B.O.
- Les heures de colle sont rémunérées selon le grade de l'enseignant, Chaire Supérieure, Hors Classe ou Classe Normale. Est également tenu en compte l'effectif total de la classe. Une enseignante germaniste fait remarquer que dans son établissement est appliquée une règle inhabituelle, à savoir qu'un groupe de germanistes scientifiques n'a droit qu'à une seule colle par mois, en raison du nombre d'élèves inférieur à 10, alors que l'effectif de la classe entière est bien supérieur.

### **Les épreuves de concours**

- Le changement qui préoccupe les enseignants actuellement est l'annonce récente d'une modification de l'épreuve écrite à Centrale qui devrait être appliquée pour le concours 2012. Il s'agira désormais d'une épreuve de 4 heures consistant en la synthèse de plusieurs documents en langue étrangère et aboutissant à une production écrite de 500 mots en langue étrangère.
- Ce changement s'inscrit dans les objectifs ministériels clairement mis en avant lors de la Commission Amont sur les compétences lors de laquelle il a été remarqué que certaines épreuves étaient sources de discrimination et notamment la traduction. Il est à noter que l'épreuve de français sur programme n'a pas été jugée discriminatoire en raison justement de la présence d'un programme.
- A part les annales zéro et la présentation de l'épreuve mis en ligne, aucune autre précision n'a été donnée et les enseignants aimeraient qu'un corrigé type soit fourni afin d'orienter leur préparation. Effectivement plusieurs questions se posent :

° La nature des documents varie selon les langues: uniquement des articles de presse en anglais, des articles mais également un poème et un dessin en allemand, des articles et des statistiques en espagnol. Cette diversité pose donc le problème de cohérence entre les différentes langues. De plus, les articles dans l'épreuve d'anglais comportant un petit dessin et des statistiques, est-il attendu des candidats qu'ils les utilisent dans leur synthèse ?

° L'épreuve est de 4 heures, alors que l'enseignement est de 2 heures hebdomadaires : comment peut-on envisager de faire passer une épreuve type dans ces conditions en sachant que les plages du samedi matin pour les DS sont généralement réservées aux matières de spécialité. Alors que l'ancienne épreuve était divisée en deux parties et pouvait donc donner lieu à un entraînement sur deux cours différents, la nouvelle épreuve de synthèse est indivisible.

° La formulation de l'épreuve reste floue : le mot 'synthèse' apparaît plusieurs fois, mais il y a également mention de 'chaque article'. Le but de l'épreuve laisse penser que l'élève devra produire une dissertation classique faisant apparaître quelques grands axes de réflexion, mais certains enseignants se demandent si les documents peuvent être traités les uns après les autres. Des précisions sont indispensables et le corrigé-type pourrait les apporter.

° Les critères mentionnés paraissent pour certains d'entre eux également flous, notamment le dernier sur la qualité globale de la synthèse, d'autant plus que chaque critère correspond à un même nombre de points dans l'évaluation.

° Le coefficient n'est pas connu : sera-t-il inchangé ou augmentera-t-il au vu de l'heure supplémentaire accordée à l'épreuve ?

° Il est indiqué dans la présentation de l'épreuve qu'aucune connaissance spécialisée n'est exigée, ce qui peut être sujet à discussion au vu du thème abordé dans l'épreuve d'anglais, à savoir l'identité nationale. La question d'un programme est donc abordée : pourquoi ne pas délimiter comme en français, un programme afin d'orienter la préparation ?

° Les annales zéro s'adressent aux quatre sections de scientifiques, MP, PC, PSI et TSI. Certains enseignants à juste titre s'inquiètent de la difficulté de l'exercice pour les PSI et les TSI et se demandent si les documents seront les mêmes pour toutes les sections.

- Il est espéré que lors de la réunion avec le jury de Centrale le 18 novembre, des réponses seront fournies à ces questions et l'UPLS se chargera de les communiquer aux enseignants.

- Un autre changement a récemment été annoncé: dès la session de 2011, l'ENS et Polytechnique feront une épreuve écrite commune en MP et PC – le rapprochement avait déjà eu lieu en PSI. Le but en est d'économiser des jours d'épreuves. Une question cruciale est pour le moment sans réponse, dans l'attente d'une validation du changement par le ministère : la nouvelle épreuve sera-t-elle celle de l'ENS ou celle de l'X ? Il a été évoqué que le format serait celui de l'ENS (à savoir une version journalistique et deux questions d'expression écrite), mais il faut attendre confirmation dans les prochaines semaines. ***(il s'agit en fait de l'épreuve de l'X pour la LV1 et de l'ENS pour la LV2 (uniquement pour le concours 2012, l'épreuve disparaissant en 2012))***

- Mines-Ponts qui a déjà changé son épreuve écrite il y a trois ans, va rendre l'anglais

obligatoire à l'oral dès la session 2013, ce qui risque d'avoir un effet néfaste sur les autres langues étant donné l'absence actuelle de colles en lv2.

- Des questions sont posées sur la nature du thème à l'épreuve écrite : ayant été de nature journalistique les deux premières années, puis littéraire l'année dernière, doit-on penser que pour la session 2011 il soit de nouveau littéraire ? La réponse est donnée par la description de l'épreuve elle-même, à savoir que les élèves doivent se préparer aux deux possibilités.

- Banque PT : lors de la réunion récente avec le jury, il a été envisagé une réforme des épreuves écrites, mais sans aucune précision. On peut se demander si la nouvelle épreuve aurait le même format que celle de Centrale.

- Oral CCP : des enseignants font remarquer la disparité de traitements des candidats par les examinateurs. Certains ont posé des questions ayant trait aux projets professionnels des élèves, ce qui a décontenancé certains d'entre eux. D'autres les ont interrompus dans leur présentation lorsque le plan n'était pas annoncé. Il serait bon qu'un rapport de concours soit de nouveau rédigé, ce qui n'est pas le cas depuis plusieurs années, afin que les enseignants puissent informer au mieux leurs élèves.

Les enseignants réunis émettent le souhait de voir d'autres réunions similaires organisées notamment dans la perspective de la nouvelle épreuve à Centrale et afin de réfléchir davantage à la pédagogie à mettre en œuvre une fois que des précisions seront données sur le format de l'épreuve.

Compte-rendu assuré par S Watkins

## **UPLS**

### **Union des professeurs de lettres et de langues dans les classes préparatoires scientifiques.**

Rémy Boulard

Président

Lycée Franklin-Roosevelt

10 Rue du Président Franklin-Roosevelt

51100 REIMS

Reims, le 15 novembre 2010

A Monsieur Yves GULDNER,

Directeur-adjoint de l'ENS Sciences

Président du jury

Monsieur Gérard FONTAINE

Directeur du concours d'entrée à l'Ecole Polytechnique

Général Xavier Michel

Monsieur le Directeur-adjoint de l'ENS,

Monsieur le Directeur du concours d'entrée à l'Ecole Polytechnique

Mon Général,

L'Association que je préside a pris connaissance des modifications apportées au concours d'entrée à l'X et l'ENS sciences, désormais commun aux deux écoles dans les filières PC et MP. Plusieurs questions subsistent néanmoins à la lecture de la brochure que vous avez diffusée, et je me permets de vous les soumettre au nom de mes collègues.

La nouvelle épreuve écrite dite de « Langue Vivante A » va-t-elle reprendre le modèle de l'épreuve actuelle de LV de l'X, qui comprend une sous-épreuve d'expression en langue étrangère à partir d'un texte support en français, sur lequel portent deux questions en français et une sous-épreuve de version littéraire ? Les indications de la brochure sont peu fournies à ce sujet, ne mentionnant que les termes « expression » et « version » ainsi que leur durée (1h30 pour chaque sous-épreuve).

Par ailleurs, l'épreuve 2011 dite de « Langue Vivante B », de 2h, va-t-elle correspondre à l'épreuve de LV2 existante de l'ENS, à savoir une version tirée d'un article de presse scientifique suivie d'une question d'expression en 100 mots ?

Les modifications intervenant dès le concours 2011, nous sommes nombreux à souhaiter obtenir au plus vite ces précisions, dans l'intérêt des élèves que nous préparons.

Deux notes en bas des pages 4 et 6 de la brochure ont également suscité quelque inquiétude: l'annonce de la disparition de certaines langues comme l'italien, le russe et le portugais de l'épreuve de Langue Vivante A pour la session 2012 sans garantie de maintien de ces langues au concours au titre de Langue Vivante B à la session 2012. Devons-nous également conclure, à la lecture de ces notes, que la nouvelle maquette du concours fait disparaître en deux temps la deuxième langue, qui était proposée jusqu'en 2010 pour l'admission à l'ENS? Ce choix, s'il devait être confirmé, nous paraît aller à l'encontre des recommandations de valorisation des langues étrangères dans les cursus d'excellence.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur-Adjoint, Monsieur le Directeur, mon Général, l'expression de ma plus haute considération.

Rémy Boulard  
Président de l'UPLS



Yves GULDNER  
Directeur Adjoint de l'École normale supérieure  
Email : [yves.guldner@ens.fr](mailto:yves.guldner@ens.fr)

Paris le 15 décembre 2010

à

Monsieur le Président de l'UPLS  
Lycée Franklin Roosevelt  
10 rue du président Franklin Roosevelt  
51 100 Reims

Monsieur le Président,

Vous avez attiré mon attention suite à la simplification effectuée dans le cadre de la mise en place des banques d'épreuves écrites communes en filière MP entre les 3 ENS et l'École Polytechnique et avec l'ESPCI en filière PC concernant les épreuves de langues vivantes étrangères.

Les Directions des écoles ont souhaité mettre en place une épreuve écrite de langues vivantes commune à toutes les écoles en réduisant le nombre de langues proposées à 5 langues vivantes : allemand, anglais, arabe, chinois et espagnol. Cette épreuve reprend le format proposé jusqu'à présent dans le concours de l'École polytechnique. Elle consiste en un exercice d'expression dans la langue étrangère choisie (durée 1h30) et en une version (durée 1h30).

Par ailleurs, les Écoles normales supérieures ont décidé de supprimer l'épreuve de langue étrangère 2 à partir de la session 2012. Cette épreuve conserve son cadre habituel pour la session 2011, à savoir un exercice de version, éventuellement complété par un exercice d'expression dans la langue étrangère choisie, en réponse à des questions sur le texte.

Ces mesures s'inscrivent dans une politique de simplification des concours. Le choix des langues proposées a été dicté par le nombre de candidats inscrits.

Lors des quatre dernières sessions, les candidats inscrits ayant choisi l'italien ou le russe pour l'épreuve de Langues Vivante 1 aux concours ENS étaient les suivants :

- 2010 : 7 candidats en italien et 2 en russe en MP sur 1569 candidats,  
6 candidats en italien et russe en PC sur 880 candidats ;
- 2009 : 4 candidats en italien et 6 en russe en MP sur 1463 candidats,  
4 candidats en italien et 2 en russe en PC sur 826 candidats ;
- 2008 : 7 candidats en italien et 8 en russe en MP sur 1660 candidats ;  
5 candidats en italien et 4 en russe en PC sur 974 candidats ;
- 2007 : 12 candidats en italien et 13 en russe en MP sur 1918 candidats ;  
12 candidats en italien et 5 en russe PC sur 1206 candidats

Cette situation a entraîné la suppression de l'italien et du russe dans la liste des langues proposées à l'épreuve de Langues Vivante des banques d'épreuves MP et PC organisées conjointement avec l'École Polytechnique.

Les deux épreuves de langues vivantes, comptabilisées au titre de l'admission pour les concours ENS, sont affectées toutes les deux d'un coefficient 3 et représentent ensemble 4,6% du total des points du concours.

La suppression de la langue étrangère 2 vise à réduire la charge des candidats, cette épreuve n'ayant pas un rôle déterminant dans le résultat du concours.

45, rue d'Ulm - 75230 Paris Cedex 05  
Tél. : 01.44.32.30.94 Fax: 01.43.29.73.69

Les modifications apportées aux épreuves de langues vivantes des concours des filières MP et PC visent ainsi à simplifier le concours et à faciliter le travail de préparation des candidats.

Elles ne vont pas modifier sensiblement le résultat de nos concours de recrutement d'élèves scientifiques

Mes services sont à votre disposition pour vous apporter toute information complémentaire qui vous semblerait utile.

Je vous prie de recevoir monsieur le Président, mes salutations les plus cordiales.



Yves GULDNER

## Compte rendu des différentes réunions avec les jury de concours.

### **Concours commun Mines - Ponts :**

Le nombre de candidats inscrits pour le concours 2010 a été d'environ 14000 dont 13% d'étrangers, 25% de filles et 22,5% de boursiers, toutes filières confondues. Toutefois ce dernier chiffre devrait augmenter sensiblement en 2011 en raison de la gratuité de l'inscription pour les boursiers.

Un gros travail d'analyse des résultats a été fait par le concours commun afin d'étudier les discriminations éventuelles que subiraient les boursiers. Aucune épreuve n'est apparue comme vraiment discriminante selon ce critère.

**Le déroulement de l'écrit** a été perturbé en raison de l'éruption du volcan islandais : 60 à 70 candidats d'Afrique du Nord et 2 candidats de la Réunion n'ont pu composer.

Quelques incidents mineurs ont été relevés (une coupure d'électricité dans le centre d'écrit de Toulouse, un candidat évacué pour raison de santé à Lille, des problèmes dus à la météo à Poitiers) mais la session s'est globalement bien déroulée.

Le nombre d'admissibles, toutes filières confondues a été de 3808, soit en légère augmentation par rapport à 2009 (3780).

Nous avons fait remarquer que le sujet de Français proposé à l'écrit était bien inscrit dans le programme et correspondait à l'esprit de l'épreuve : il permettait à tout étudiant sérieux de donner la mesure de son travail et aux meilleurs de se distinguer. La moyenne de l'épreuve permet de valoriser le Français parmi les autres disciplines, de souligner son importance, et l'écart type rend justice aux étudiants qui ont travaillé sérieusement le programme et les méthodes.

La moyenne en Français est de 11,63 en MP, 12,27 en PC et 11,73 en PSI.

**Le déroulement de l'oral** a été satisfaisant. La moyenne en Français est de 11,90 en MP, 11,71 en PC et 11,75 en PSI.

Pour l'UPLS, Sandrine Costa - Colin

### **Concours Commun Polytechnique :**

Le bilan, dressé par le président du concours, a attiré notre attention sur un certain nombre de faits :

- l'augmentation du nombre de places en écoles d'ingénieurs
- l'augmentation du nombre de candidats, en particulier dans la filière PSI
- la forte présence des boursiers et des jeunes filles, *inscrits et reçus* :

	Inscrits	classés	Entrants
Jeunes filles	30%	29%	29,4%
Boursiers	24,2%	24,4%	24,6%
3/2	75%	72%	66,4%

Au cours de cette réunion, nous avons également appris que l'épreuve dite « de synthèse » devrait disparaître des concours destinés au recrutement de l'Ecole Navale et de l'Ecole de l'Air. Ces écoles recruteront désormais sur le concours Centrale à partir de 2011. Le décret n'était toutefois pas encore sorti en novembre 2010.

Les organisateurs du concours et les représentants de l'UPLS ont déploré l'incident qui a conduit les candidats de la filière PC à repasser leur épreuve de Français.

L'UPLS, en se fondant sur les remarques que lui avait adressées des professeurs et des élèves, a quant à elle fait part de ses réflexions sur le sujet et le sujet de remplacement en filière PC. Ces deux sujets ont été trouvés originaux et permettaient aux élèves de développer une réflexion personnelle tout en exploitant le cours. Ils ont très certainement permis aux élèves ayant une bonne connaissance des œuvres d'obtenir une note satisfaisante.

Pour l'UPLS, Cécile Cerf.

### **Concours Centrale Supelec :**

Pour l'épreuve de Rédaction, l'UPLS était représentée par Muriel Such, le jury par trois de ses membres dont Mme Anglard et Mr Giovachini , en l'absence de Mme Armand.

Le rapport ayant été mis en ligne pendant la réunion, il avait été impossible de le consulter auparavant.

Filière MP-PC : l'UPLS a signalé le caractère « déconcertant » du texte de Giono qui était à résumer, tant pour les étudiants que relativement aux textes habituellement proposés pour l'épreuve . Le jury ayant rappelé que son sujet n'était ni « irrégulier » ni « aberrant », et que la réduction du volume du texte à résumer se maintenait, les professeurs ont été invités à trouver dans le rapport des éléments de réponse à leurs interrogations, et s'ils le souhaitent, à participer à une réunion avec le jury pour que « le message passe » . Nous espérons toutefois avoir été entendus.

Filière TSI : les sujets n'ayant pas donné lieu à d'autres remarques que positives, il aurait été agréable de faire état de cette satisfaction si l'évocation du sujet de MP-PC n'avait quelque peu monopolisé l'attention,

Pour l'UPLS, Muriel Such.

## **Réunions avec les jurys de concours (Langues)**

### **Réunion de jury Banque PT (langues)**

La réunion du jury de la Banque PT s'est tenue à l'école des Arts et Métiers Paris Tech, boulevard de l'Hôpital mercredi 13 octobre 2011.

La version de l'épreuve I-A est choisie de façon à présenter quelques difficultés syntaxiques qui fassent réfléchir les candidats. L'orthographe lexicale et grammaticale est très lourdement pénalisée ; il y a des candidats qui perdent la moitié de leurs points en raison de l'orthographe. On déplore également le manque de cohérence des copies que les candidats ont à l'évidence omis de relire ; il serait raisonnable de rappeler à ces derniers que les omissions sont lourdement pénalisées. Si l'expression est moins discriminante que la version, il reste néanmoins beaucoup de candidats qui traitent la première question, qui reste une question de compréhension, avec leurs idées personnelles sans se référer au texte.

Le thème de l'épreuve I-B est choisi pour tester les compétences grammaticales des candidats; les traductions calque sont pénalisées. Les élèves sont dans l'ensemble bien préparés à la contraction croisée. Il faut toutefois les mettre en garde contre l'utilisation des mots charnières qui n'indiquent aucune progression logique dans leur argumentation.

L'article de presse dont les candidats doivent rendre compte à l'oral ne présente ni titre ni source. Nous apprenons que des élèves se sont plaints de la mauvaise qualité des enregistrements et qu'il est envisagé de passer au MP3

Enfin la direction de l' Ecole annonce son intention de redéfinir l'épreuve écrite de la LV1. Il serait question de remplacer les épreuves actuelles par une synthèse de documents mais rien n'est précisé pour l'instant.

Véronique Marimpouy

### **Réunion Agro-Véto**

La réunion bilan du concours Agro-Véto a eu lieu à l'école Agro-Paristech , rue Claude Bernard dans la matinée du samedi 16 octobre 2010 .

Pour les langues, nous n'avons pas eu à faire de remarques particulières. Les épreuves écrites de LV1 , thème et version à caractère littéraire restent d'un bon niveau mais sont abordables pour tout élève s'étant bien préparé à ce type de traduction de facture classique . L'épreuve orale double est originale puisque les candidats doivent rendre compte d'un court document vidéo et présentent également un texte de presse. Aucun changement n'est à envisager dans un proche avenir, les épreuves donnant pleine satisfaction en l'état.

### **Réunion CCP (langues)**

La réunion CCP s'est tenue le mercredi 20 octobre 2011 dans une petite salle de l'Ecole Supérieure de Chimie (Chimie Paris-Tech) équipée d'un dispositif de visio-conférence assurant la liaison avec Toulouse, qui héberge les services des Concours Communs

Polytechniques, d'où s'exprimait le professeur Patrick Duverneuil, président du concours. Étaient présents à Paris, outre les divers membres des associations de classes préparatoire et des concepteurs d'épreuves M Marc Bonnet, qui représentait les lettres et langues pour la dernière année.

Les épreuves 2010 n'ont pas donné lieu à de remarques particulières. L'UPLS a rapporté les inquiétudes initiales de collègues germanistes devant le texte choisi pour la version d'allemand, qui comportait des termes techniques ayant pu décontenancer certains candidats. Les notes attribuées n'ont pas été plus basses dans cette langue que pour les autres, ce qui confirme l'intérêt de garder des exercices bien séparés dans le cadre d'une même épreuve. En effet le texte français donné à résumer en langue étrangère, ainsi que la question en 200 mots, sont communs à toutes les langues, ce qui permet d'assurer une forme d'équité entre les candidats. Ceux-ci choisissent en majorité l'anglais. L'épreuve permet aux candidats, outre de manifester leurs qualités de compréhension et d'expression de faire montre de leur rapidité d'exécution. La nature même de l'épreuve ainsi que le temps imparti (2h) ne seront pas modifiés pour le concours 2011.

L'UPLS a fait part de certaines observations concernant l'évaluation de l'oral d'anglais, où des disparités préjudiciables aux candidats ont été parfois constatées : des écarts inexplicables entre les bonnes notes attribuées pendant l'année ou à d'autres concours et celles du concours CCP ont été parfois rapportées. Les exigences du jury sont certes grandes : une synthèse cohérente du document (un article de presse enregistré) est attendue, et surtout le candidat doit être capable de faire un commentaire personnel argumenté et suffisamment fourni. Certains candidats à l'esprit très synthétique et peu prolixes, et par ailleurs bons élèves et bons scientifiques ont eu le sentiment d'être pénalisés par leur interrogateur. Le grand nombre de candidats qui passent l'oral ainsi les aléas de l'ordre de passage expliquent sans doute ces contre-performances ponctuelles, mais il n'a pas été fait état de réclamations particulières auprès du jury.

L'épreuve facultative de LV2 (d'1 h) comporte toujours un QCM à la fois lexical, grammatical et de compréhension. Nous formulons le souhait de voir davantage valoriser les candidats qui choisissent de composer. Les étudiants qui pendant deux, voire trois années ont fait le choix de suivre un enseignement de LV2 ne récoltent pas suffisamment le fruit de leur labeur.

Nous avons fait part cette année de notre surprise de constater une fois encore que le concours n'avait fourni aucun rapport rendant compte des épreuves de langues. Il nous a été assuré que ces dysfonctionnements seraient réglés prochainement, et il a été pris bonne note de nos remarques sur ce concours auquel se présente, rappelons-le, l'immense majorité des préparationnaires.

R Boulard

### **Réunion Jury Centrale-Supélec (Langues)**

La réunion avec le jury du Concours Centrale a eu lieu le mercredi 17 novembre 2010 à Chatenay-Malabry sous la présidence de M Norbert Perrot, Doyen de l'Inspection Générale de Sciences Industrielles. Étaient présents pour les langues Mme Josée Kamoun, inspecteur

général d'anglais et M Joseph Phillips, inspecteur général d'allemand.

L'épreuve 2010 de langues n'a pas été vraiment évoquée. Cette épreuve sera maintenue sous sa forme actuelle en 2011 avant son remplacement en 2012 ; l'épreuve orale qui porte sur un texte écrit qu'il est demandé de préparer en quarante minutes sera allégée dès 2011 de la partie traduction sur un segment, car cela faisait redondance avec l'écrit.

Le jury s'est voulu rassurant par rapport à la nouvelle épreuve prévue pour 2012, dont le secrétariat du jury nous avait communiqué la maquette. Les représentants de l'inspection générale ont expliqué que les épreuves de langues étrangères qui faisaient appel à la langue française, que ce soit la version ou la contraction croisée étaient moins probantes à une époque où l'on demande aux professionnels de communiquer directement dans une autre langue. Il convenait donc de faire évoluer très nettement l'épreuve : la synthèse de documents dans la langue étrangère apparaissait comme la plus novatrice et la moins marquée par 'des biais sociaux', même s'il restait encore quelques points à affiner. La nouvelle épreuve s'inspirait en partie de l'épreuve de langues vivantes proposée en Khâgne option BL, et d'une épreuve de synthèse (en français) de certains BTS.

L'UPLS, par la voix de son président a reconnu la volonté louable du concours d'innover et a salué l'octroi aux candidats d'une heure supplémentaire pour composer. Nous avons salué également le délai de mise en œuvre et la concertation proposée avec les associations. Mais la nature de cette nouvelle épreuve nous a surpris. Nous avons soumis au jury les points qui avaient fait l'objet de débat lors de la réunion des linguistes du 16 octobre et insisté notamment sur

-la grande disparité des documents proposés d'une langue à l'autre, et surtout le volume conséquent de textes soumis à la lecture des candidats en anglais

-la forte charge culturelle contenue dans les documents, illustrée par la thématique du multiculturalisme retenue pour l'épreuve d'anglais, qui n'était pas de nature à rendre l'épreuve plus accessible, d'autant qu'elle était destinée à remplacer également l'épreuve spécifique de TSI, qui comporte dans sa configuration actuelle des phrases de thème grammatical d'un abord plus simple

-le caractère complexe des critères d'évaluation retenus, qui ne nous semblaient pas permettre de sélectionner des futurs élèves de grande école mieux et plus équitablement qu'un système de points aisément adaptable à une traduction.

Il nous a été répondu que la diversité des documents proposés avait un effet d'affichage délibéré ; la nouvelle épreuve pouvait comporter des graphiques, des documents iconographiques en plus de de textes, journalistiques ou de fiction.

La charge culturelle serait adaptée de sorte que les documents ne soient pas trop difficiles à comprendre par les candidats et ne présentent pas un caractère discriminant. Il n'était pas question d'imposer un programme de civilisation ou lexical que les candidats devraient assimiler, pour éviter tout bachotage contre-productif.

La question de l'usage d'un dictionnaire unilingue a été soulevée (faisant écho au débat sur

l'autorisation ou non de la calculatrice lors des épreuves scientifiques), mais semble rassembler peu de suffrages, car sa mise en œuvre est lourde et le bénéfice sans doute réduit.

La question des critères d'évaluation sera résolue après 'cobayage' de l'épreuve auprès des étudiants de l'Ecole Centrale et correction de l'épreuve zéro. Il n'était pas envisagé de donner un corrigé type. Les membres de l'inspection générale nous ont proposé d'animer conjointement une séance de travaux pratiques ouverte aux membres de l'association qui souhaiteraient y participer, et nous avons accepté cette proposition. Une date ultérieure, sans doute en fin d'année scolaire 2010-2011 ou, plus vraisemblablement en début d'année scolaire 2011-2012 sera proposée, et le lieu de réunion à définir, sans doute le lycée Saint-Louis.

Rémy Boulard

### **Réunion Jury Mines-Ponts**

La réunion avec le jury Mines-Ponts a eu lieu le mercredi 8 décembre 2010 à 14h à l'Ecole Télécom Paris-Tech sous la présidence de M Yves Poilâne directeur de l'école Télécom Paris-Tech.

Un rapport détaillé écrit du concours a été remis aux participants.

L'UPLS a reconnu la qualité des épreuves de langues tant écrites qu'orales et le professionnalisme des interrogateurs. Les rapports d'admission très fournis sont généralement positifs sur les candidats, même si le rapporteur de l'épreuve d'anglais parle 'd'une impression mitigée' laissée par les candidats aux interrogateurs à l'issue de l'oral de la session 2010 dans cette langue, tout en concédant que des progrès ont été accomplis depuis plusieurs années. Il prodigue force conseils sur la nécessité des candidats de se renseigner sur les modalités de l'épreuve. Rappelons que le candidat dispose de 20 minutes pour s'approprier un article de presse et préparer une introduction, un compte-rendu structuré, un commentaire en deux ou trois parties et une conclusion. La présentation dure une vingtaine de minutes et s'achève par un entretien pouvant porter sur le texte ou de nature plus personnelle. La durée moyenne attendue est de 13 à 15 minutes. Toute prestation inférieure à 8 mn ne 'saurait justifier une note supérieure à 10'. Aucune lecture ni traduction n'est exigée.

Il nous a été précisé qu'il n'était pas envisagé de modifier à nouveau l'épreuve écrite de langue, renouvelée il y a trois ans qui comporte un thème ainsi que deux questions portant sur un texte en langue étrangère.

L'UPLS s'est fait l'écho des inquiétudes dues au fait que l'anglais devienne obligatoire en 2013 ; le concours précipite ainsi la disparition des langues autres que l'anglais dans les classes préparatoires scientifiques. Le constat des représentants des Ecoles est sans appel : l'anglais est devenu la langue incontournable des ingénieurs, qu'ils se destinent à une carrière à l'international ou restent dans l'Hexagone. Ces considérations pratiques l'emportent sur les autres.

R Boulard

**Compte-rendu de la réunion du comité du mercredi 8 décembre 2010.  
Ecole des Mines de Paris. 17h**

**En raison des intempéries hivernales exceptionnelles ce jour notre bureau s'est réuni en comité restreint, certains membres n'ayant pu rejoindre l'école des Mines.**

**Réunion avec les jurys**

**Centrale :**

Le bureau est partagé sur la nouvelle épreuve de langues (synthèse de documents en 4h). L'exercice est certes intéressant, il ne doit pas être rejeté, mais l'on peut se demander si les ambitions ne sont pas trop élevées. Les épreuves 0 mises en ligne ont déconcerté : l'on constate de grandes disparités entre les langues. Ainsi l'épreuve d'allemand comporte un dessin et un poème, l'ensemble étant relativement court ; l'épreuve d'anglais, en revanche, s'apparente à une épreuve de type Khâgne B/L, avec des articles longs et difficiles (The Economist). Il n'y aura pas de programme de civilisation, mais le problème de l'apport de connaissances extérieures reste entier.

Les sujets seront choisis par les chefs de groupe (MP, PC, etc.) en présence de l'Inspection générale ; la correction risque d'être plus complexe, sans doute plus aléatoire que celle de l'épreuve classique : quels seront les critères retenus ? L'utilisation éventuelle du dictionnaire unilingue a été évoquée.

Les candidats de TSI pourraient avoir une épreuve simplifiée.

Les épreuves doivent être testées par les étudiants de Centrale. Une rencontre avec l'Inspection générale pourrait avoir lieu en fin d'année scolaire, le lieu restant à déterminer (Lycée St Louis ?).

En ce qui concerne l'épreuve de français de 2010, le texte à résumer a été jugé déconcertant, mais le sujet de dissertation pertinent.

**Concours commun Mines-Ponts :**

La réforme du concours, prévue pour la session 2013, a été débattue : l'anglais devient langue obligatoire à l'oral, ce qui pose de sérieux problèmes. L'UPLS a attiré à maintes reprises l'attention des écoles du concours commun sur les risques que présentait une telle décision : l'on peut raisonnablement craindre que les autres langues ne disparaissent en tant que LV1, en raison de l'absence de colles en anglais LV2 (certains lycées tentent de trouver des moyens pour offrir des colles aux étudiants de LV2).

Le raisonnement des écoles est que l'anglais domine à l'échelle internationale – l'attitude cavalière vis-à-vis des autres langues a été vivement critiquée. L'UPLS avait suggéré que l'épreuve de LV2 ait davantage de poids : il suffisait de multiplier les points obtenus au dessus de 10 par 4 - voire 5 – au lieu de 3. La lecture de la notice 2011 montre que rien n'a été modifié encore.

Un autre point évoqué était le caractère prétendu discriminatoire des épreuves de langues : selon le secrétariat du concours, cela ne s'est pas vérifié. Ce point est plus important qu'il n'y paraît : les écoles tendent à utiliser cet argument pour réduire l'impact de l'épreuve de langue, en termes de coefficient ou de contenu (le but visé étant plus utilitaire).

**X-ENS**

Ces concours sont eux aussi en pleine évolution, puisqu'il y a maintenant fusion des concours MP/PC. En langues, nous savons à l'heure actuelle qu'il y aura une version et une épreuve d'expression – mais nous ne savons rien de plus. L'on peut penser que les épreuves de type X seront retenues : deux plages séparées sont prévues au concours (version et expression écrite, 1h30 chacune). Plus grave est la disparition programmée de la LV B au concours. Un régime

transitoire sera appliqué l'année prochaine : les points au dessus de 10 obtenus à l'oral de langue étrangère B seront multipliés par 4 – mais la LV B disparaît purement et simplement en 2012. Par ailleurs, l'italien et le portugais ne figurent plus à la session 2012, les seules langues autorisées étant l'allemand, l'anglais, l'arabe, le chinois et l'espagnol. Il n'y a pas de bouleversement en français.

**Agro :**

Aucun changement notable n'a été signalé.

**Banque PT :**

Cette banque pourrait à terme calquer le programme de Centrale.

**CCP**

La difficulté de l'épreuve de LV2 a à nouveau été signalée : le questionnaire peu motivant ne valorise pas les qualités des candidats.

**E3A :**

L'école a annulé la réunion prévue avec le jury. (elle a été repoussée au 2 février)

**ATS :**

Notre représentant n'a pu assister à la réunion en raison des difficultés de transport du mois d'octobre.

**Réunions du 16/10 (langues) et du (français) :**

Ces réunions organisée par l'UPLS ont été vivement appréciées, les questions des adhérents ont été nombreuses. Les rapports figurent par ailleurs dans ce bulletin – le rapport concernant les langues a été diffusé par mail.

**Filières STI :**

L'UPLS a participé à une réunion d'information sur la réforme des lycées, en particulier sur la réforme des STI, qui deviennent STIDD (développement durable). La filière s'organisera autour d'un tronc commun, auquel seront ajoutées des spécialisations lourdes.

**Compétences :** Un rapport conséquent devrait être remis en février à la Commission Amont

**Cordées de la réussite :**

L'UPLS a signé, avec les associations sœurs, la charte des cordées de la réussite au Ministère de l'Enseignement Supérieur. Le principe est de « tirer » les étudiants vers les formations supérieures – la seule crainte étant que les prépa ne souffrent de l'introductions de ce système, qui, par ailleurs, ne favorise pas le brassage.

**Assemblée générale :**

L'AG est prévue le samedi 15 janvier. Une convocation accompagnée d'un pouvoir sera envoyée à chaque adhérent. Le trésorier a fait un point rapide sur l'état de l'association ainsi que la situation financière. Le nombre de membres et en augmentation sensible, les finances sont donc saines.

Séance levée par précaution vers 18H 30. Compte-rendu établi par Jean-Michel Pannecoucke

**Assemblée Générale 2011 de l' UPLS .**  
**Samedi 15 JANVIER 2011**  
**Ecoles Des Mines PARIS 14h-16h30**  
**Amphithéâtre Le Chatelier**

## **OUVERTURE ET RAPPORT FINANCIER**

Le quorum étant atteint, le Président Rémy Boulard ouvre la séance en remerciant les participants d'être là, avant de passer la parole à Jean-Michel Pannecoucke pour son rapport financier excédentaire.

Un point particulier est fait sur le poste budgétaire « AEF » qui permet à l'UPLS de recevoir toutes les dépêches officielles concernant l'enseignement supérieur (décisions et orientations ministérielles, mais également revues de presse etc.).

Le tarif, bien que négocié par plusieurs associations, peut paraître élevé mais se justifie comme incontournable étant donné l'importance pour nos travaux de cette source d'information. Un quitus de gestion est accordé à l'unanimité par l'assemblée.

Il est ensuite procédé au renouvellement partiel du Comité de l'UPLS. Sont élues au comité Cécile Michaut-Cerf professeur de Lettres au lycée Jeanne d'Albret de Saint Germain en Laye et Laurence Gauthier, professeur de Lettres au lycée d'Arsonval de Saint-Maur (94), qui succèdent à nos collègues Marie-Christine Majorel et Eliane Baudiffier.

Le Président rappelle également que de nouvelles candidatures sont les bienvenues notamment pour une représentativité diversifiée des langues. Un contact a été établi avec une collègue professeur d'espagnol en CPGE au Lycée Saint-Louis , Catherine Baduel-Moldes qui remplacera progressivement Sylvie Watkins à sa demande.

### Le Président dresse ensuite un bilan de l'année écoulée.

En 2009-2010, l'UPLS, aux côtés d'autres associations, a dû renforcer sa présence dans de multiples instances et commissions telles que notamment les commissions Amont (« Ouverture sociale », « Compétences »...) dans un climat de suspicion des concours d'accès au Grandes Ecoles, certaines épreuves étant accusées d'être particulièrement « socialement discriminantes » parce que favorisant des élèves bénéficiant d'un environnement socioéconomique favorable.

Mais nous avons pu démontrer au contraire que nos épreuves (lettres et langues) aidaient de nombreux élèves à mieux intégrer les Grandes Ecoles.

L'attention s'est un moment portée sur les CPGE, presque sommées de « justifier » une filière qui bat pourtant tous les records de réussite, mais depuis les projecteurs se sont tournés vers les Grandes Ecoles, les plus prestigieuses ayant pris des positions assez claires contre toute stratégie de « quotas » dans leur mode de sélection.

En outre, une analyse plus précise du Ministère a finalement montré que les CPGE réduisaient les écarts creusés au Lycée, pour ce qui est des langues notamment, jouant ainsi un rôle d'ascenseur social.

Alors que se met en place la réforme du Lycée et dans un paysage de l'enseignement supérieur en mutation, les concours restent pour l'instant sélectifs, même si des adaptations sont à prévoir.

## CONCOURS

Il y a eu toutefois des surprises au niveau des épreuves de langues dans les concours scientifiques.

Pour des raisons budgétaires, des regroupements sont annoncés en vue de simplifier le calendrier et l'organisation des épreuves (horizon 2012-13)

### -Centrale

La nouvelle épreuve de langue n'est pas encore finalisée (Cobayage en cours par des étudiants de Centrale).

Les modalités d'évaluation n'ont pas encore été définies.

Dans l'assemblée, nous insistons notamment sur la nécessité de choisir des documents-supports pertinents (ce qui n'est nullement le cas du sujet « zéro »).

### -Mines-Ponts 2013

L'anglais devient obligatoire au concours.

Tous les candidats devront en effet passer une épreuve d'anglais à l'oral.

Ils pourront bien sûr continuer à présenter une langue autre que l'anglais aux épreuves écrites.

-Polytechnique et l'ENS fusionnent leurs épreuves, évacuant une deuxième langue étrangère des concours (2012)

L'épreuve retenue est celle de Polytechnique (deux fois 1h30, version et expression)

### Ecole de l'Air et Navale

Disparition de l'épreuve de synthèse (Lettres)

### Points de débat

- Impact de ces évolutions sur la diversité des langues dans les CPGE scientifiques
- Place des langues dites jusqu'ici « LV2 » (« LVF » dans la terminologie CCP par exemple)
- Incidence des modifications apportées dans l'enseignement des langues au Lycée (2011-2012)
- Un très grand nombre d'écoles d'ingénieurs exigeant ou préconisant au moins deux LVE, pourquoi deux langues – dont l'anglais – ne sont-elles pas obligatoires en taupé, sur le modèle épices ?
- On voit croître l'hégémonie de l'anglais dans les concours et un certain nombre de grandes écoles disent clairement que dans leur évaluation aux concours le poids de la LVF reste marginal.
- Quelle sera la nature de l'oral d'anglais des Mines
- Quelle sera la réaction stratégique des étudiants ? Les effectifs LV1 anglais seront-ils surgonflés ?
- Ou bien l'augmentation des effectifs LV1 (qui bénéficient de colles) autres que l'anglais va-t-elle inciter à demander des moyens accrus ?
- Colles LV2
  - o Pas de colles possibles en LVF si moins de 10 élèves
  - o Des situations très variables selon les lycées

- La réforme et les volants d'heures à discrétion des chefs d'établissement ou du conseil pédagogique ne peuvent qu'accentuer les disparités entre établissements (selon l'environnement ou la vocation de ceux-ci)
- On peut craindre que par souci d'économie les rectorats n'interviennent sur les dotations (heures de colles en CPGE)
- Un scénario souhaitable : 2heures de langue A, 2h de langue B, avec effet naturel sur la répartition des colles
- Notre spécificité en CPGE scientifiques consiste à convaincre les étudiants de l'intérêt des matières non-scientifiques pour les concours et plus généralement dans le cadre de leur profil général de futurs ingénieurs, avec les obstacles traditionnels d'emplois du temps chargés, d'heures de langues mal placées (notamment LVF ou LV2), du peu d'intérêt (voire de considération) des équipes scientifiques pour nos matières et qui donc ne relaient pas forcément nos conseils aux étudiants.
- Epreuves écrites et évolutions
  - A propos de Centrale, on entend du côté des IG parler de nécessité de tester la langue de communication. Mais, au-delà des épreuves techniques (traductions etc.), quid des contenus culturels qui font partie intégrante de nos enseignements ? De l'entraînement à la réflexion critique ? De l'amplitude des apprentissages lexicaux ?...
  - Les autres concours ne mettent pas pour l'instant en question la nature des épreuves.
  - Jean Duchesne rappelle par ailleurs que Centrale-Supelec offre une très belle palette de langues par rapport à d'autres concours.
- Cordées de la réussite
  - Un premier bilan positif
  - Un système qui fonctionne mieux auprès de populations de lycées sans CPGE que dans les lycées de banlieues difficiles

### Conclusions du Président

L'UPLS va s'attacher à faire évoluer la diffusion de l'information auprès de ses adhérents.  
Le site, en cours de rénovation, sera mieux utilisé.  
Il s'ouvrira à d'autres associations.

L'accent sera mis sur l'actualité des concours.

Les attentes semblent fortes dans nos disciplines (information, échanges de pratiques et/ou de ressources).

Dans cet esprit, une deuxième Journée des Langues sera proposée cette année, autour de la nouvelle épreuve de Centrale.

L'Assemblée Générale se termine autour de quelques bulles de Champagne offertes par le Président aux membres présents. Un cadeau est remis à Marie-Elisabeth Milhet, vice-présidente pour les Lettres, qui annonce qu'elle passe officiellement le relais à Sandrine Colin.

Compte-rendu établi par Philippe Pilato

**Liste des adhérents ayant participé à l'assemblée générale de l'UPLS du 15 janvier 2011  
ou ayant envoyé un pouvoir.**

ABBADIE Marie-Hélène-AGARD Brigitte-ARMBRUST Gaétane- ARON Pierre- ARTUS-  
PASTORELLO Geneviève-AUDIBERT Mireille-AUGU Jacqueline- BARADOT-LIRO  
Christine- BARGES Fabienne-BATAILLE Naïma-BAUDON-TERREL Claude-  
BERBESSOU Jacques- BERCHOUD Bruno- BERNAUD Yves-BERNARD Jacqueline-  
BESNARD-JAVAUDIN Eugenio- BIENAIME Hélène-BIGOT-CHIRAT Gabrielle-  
BILLARD-AUGIS Annie –BODO-STARCK Sonia-BOFF Emmanuel-BONNIOT Béatrice-  
BORRUT Michel- BOULARD Rémy-BOUVERET Jean-Pierre-BRAHIMI Chantal-BRIEZ-  
MANGEOT Isabelle-BURTIN Marie-Pierre-CABIROL-LACAN Brigitte-CAPOBIANCO  
Marie-Christine-CAUDAL Jean-Luc--CEPPETELLI Pierre-CHABLE Marie-Laure- CHAIZE  
Gisèle-CHALOT Béatrice-CHAMPINOT Yves-CHANSON-SOLANA Geneviève-  
CHAUVIERES Jean-Marie-- COSNEFROY Myriam- COSTA Sandrine-COUJOU Jean-  
Paul-CRESPO Ezéchiel-CRINIÈRE Laure- D'ARBONNEAU Charlotte- DAVIS Anne-  
Françoise- DE LA VIEUVILLE Maryllis- DELABRE Sylvie-DELEBARRE Dominique-  
DELGADO-DITSCHLER-COSSE Suzanne- DONATE Paula--DRAGON Sabine-DROUET  
Karine- DUCHESNE Jean- DUCONSEILLE Brigitte-DUFOY Mireille- DURANTEL Anne-  
FABRE Solange-FANDRE Xavier-FAUGERES Marie-Françoise-FAVIER Christine-  
FRICAUD-LEBOURDON Solange-FRITZ Corinne- GANA Anne-Marie-GANDRILLON  
Daniel- GAUTHIER Laurence-GAUTIER Corinne- GAUTTIER Jean-Pierre-GIARD  
Nicolas-GOMART Hélène-GRAS Daniel-GUERIN –MARQUEZ Véronique-GUILLEC  
Denis-GUILLON-JEANDOT Claire-GUILLOT Isabelle- GUIONNET Jean-Marc-  
HANNICHE Noëlle- HAVILAND Philippe- HEIDERSCHIEDT Danielle-HELBLING  
Liliane-HOCMARD Gérard-HUSSON Bernard-IAFRATE Jean-Marc-JAULIN Richard-  
JOSSELIN Philippe-JOURDAN Jacqueline-JOURDAIN Gabrielle- JOUSSET Françoise-  
KOHLER Philippe-LACOUÉ Michelle—LAIZE Hubert- LAMBERT Hélène-- LAVAUX  
Marie-Josée-LE DUFF Nadine-LE GRAVEREND Frédérique- LE PARC Catherine-  
LECARPENTIER Laurence- LEGRAND Céline-LEMOINE Dominique-LEVER Françoise-  
LOISEAU-WATSON Claude- LOISY Jacques-LOMBARD Claude-LORGOS Gérard-  
LORIMY-GERBAULT Myriam—LOUBET-OLLIER Luce-LUTZ Marie-Claire-LUYER-  
TANET Bernadette-MAINCENT Patrice- MAJOREL Marie-Christine-MANCEAU Jean-  
Luc-MARCHAND Arpine- MARIMPOUY Véronique-MASSE Annie-MATHIEU Régine-  
Claude-MAULPOIX-LECERF Catherine-MEWTON Robert-MICHAUT Cécile- MILHET  
Marie-Elisabeth-MINEL Emmanuel-MONASSE Françoise-MORINET Christiane- MULLER  
Laurent-MUTCH George- OIRY Michel-PANNECOUCKE Jean-Michel-PASSET Daniel-  
PAYET Martine-PELRAS Samuel- PERON Frédérique- PERRICHON Yvonne- PICARD  
François- PIEDALLU François- PILATO Philippe-PIQUET Fabrice- POULAIN Dominique-  
PRELOT Annick- PREVOT Denis- PRUFER Sylvie-QUINTANA Jérôme-RAEHM-MERLE  
Elisabeth-RAMEAU Joëlle- RAIMBAUD Véronique-RAUCH Dominique- RAUCH  
Elisabeth--REAL Danielle-REBERIOUX Jean-François- REBILLON Monique REISCH  
Jean-Pierre-REPPLINGER Christophe-RICAUD Marielle-RIFFAULT Nicole-ROBILLARD  
Vincent-RODRIGUES Jean-Marc-ROUQUIER-PAILLER Hélène-SANTAROSSA Isabelle-  
SAVY Isabelle-SCHUEHMACHER Yvette- SENE Catherine-SEUTIN Christine-SIMON  
Pierre - SUCH Muriel- TACKER Catherine-TACONET Catherine-TAFFIN Francine-  
TARDIF Elisabeth- THEBAULT Michel-THIBAUT Brigitte-TOLEDANO-STROCHLIC  
Ruth-TOLICETTI Martine-TORRECILLA José-TORRELLI Marie-Yvonne-TURLIER  
Marie-Claude-VALENTIN Barbara- VAURIE-OLIVARES Marie-Pierre- VIGNERON  
Martine- VLAMINCK Emma -WATKINS Sylvie-WERKLE Joëlle- WILSDORF Guy-  
WYSS Annie- ZIMMERMANN Corinne .

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE / 15 janvier 2011**  
**RAPPORT FINANCIER**

<b>Janvier-Décembre</b>	<b>en €</b>	
<b>Dépenses</b>		
Frais de transport (SNCF)	2745,20	
Impression des bulletins	3296,37	
Expédition des bulletins +		
Affranchissement	2787,96	[pour info: coût des annales, 2803,21€]
Conférence Grandes Écoles	350,00	
Cotisation AEF	1153,72	
Divers	288,45	
Assurance (MAIF)	100,95	
<b>Total</b>	<b>10722,65</b>	<b><u>10722,65</u></b> rappel 2009: 11360,06
<b>Recettes</b>		
Adhésions	11271,00	
<b>Total</b>	<b>11271,00</b>	<b><u>11271,00</u></b> rappel 2009: 9863,00
<b>Excédent recettes sur dépenses</b>		548,35 rappel 2009: -1497,06
<b>En caisse au 31/12/2010</b>		<b>rappel 2009</b>
Compte courant	3103,93	1128,49
Livret	7160,74	7077,43
Portefeuille	13270,29	13169,50
<b>Total</b>	<b><u>23534,96</u></b>	<b><u>21375,42</u></b>

**Nombre d'adhérents au 31/12/2010 : 518**

**Compte-rendu de la réunion-bilan lettres- langues du concours E3A**  
**Mercredi 2 Février 2011**

Christian Dorémus, président du concours  
Frédérique Blériot, responsable administrative  
Guillaume Winter, responsable langues Concours CCP

**Remarques générales sur le concours 2010**

Le Président note un progression du nombre des candidats dans chacun des concours, ce qui, selon lui, est le signe d'une répartition plus large des mêmes candidats sur davantage de concours. L'UPS souligne "l'effet boursiers".

Environ 11600 candidats se sont présentés au concours E3A pour 1907 places. La tendance des cinq dernières années est à la diminution des places pour les "partenaires" (ENSAM, ESTP, Archimède), et leur augmentation pour les écoles en banques (un trentaine d'écoles, qui augmentent continuellement les places qu'elles mettent au concours, même si elles ne remplissent pas).

**Bilan des langues**

L'UPLS note tout d'abord que l'épreuve 2010 n'a pas suscité de commentaires, remarques ou critiques particulières, et ajoute que le concours dans sa forme actuelle suscite la satisfaction des professeurs de langues des classes préparatoires, notamment l'épreuve de thème grammatical, largement plébiscitée, car elle permet de montrer qu'un travail régulier en langue permet aux élèves de réussir.

L'UPLS attire ensuite l'attention sur la formulation des sujets d'essai en anglais, souvent constitués de deux, voire trois questions, ce qui peut créer une certaine confusion chez les candidats, qui peuvent se demander s'ils doivent répondre à la première question en priorité, aux deux questions absolument, ou choisir entre les deux questions. Le responsable des langues explique qu'étant donné la pauvreté de réflexion des copies, il s'agit de donner aux candidats différentes pistes de réflexion pour ouvrir davantage la discussion et éviter d'avoir à lire des centaines de fois les mêmes remarques.

Interrogé ensuite sur le barème de l'essai, et notamment la place accordée aux idées et au fond, le responsable indique qu'il n'y a pas de barème catégorique, mais que la langue compte environ pour  $\frac{2}{3}$  des points, tandis que le contenu pour environ  $\frac{1}{3}$ .

L'UPLS interroge ensuite le président du concours sur les évolutions à venir, notamment la place de l'anglais - l'anglais va-t-il devenir obligatoire comme aux Mines? -, la place des autres langues - est-il prévu d'introduire le chinois? - et l'évolution de l'épreuve.

Le Président du concours annonce alors des changements pour la session 2012 qu'il explique en reprenant l'historique de la démarche. Il rappelle que le concours E3A avait la volonté d'introduire une deuxième langue parmi ses épreuves depuis des années, et parallèlement de rendre l'anglais obligatoire, ce qui est réclamé par les écoles. Il y a eu une tentative de mettre en place une épreuve commune avec le concours CCP, sur la base de son épreuve LV2, mais le projet n'a pas abouti. Par ailleurs, sur la base d'un comité restreint formé avec Centrale et les CCP, il a été récemment proposé un nouveau type d'épreuve davantage axé sur l'usage de la langue comme moyen de communication : une synthèse de document. La nouvelle épreuve a déjà été actée par Centrale, et le concours E3A y est très favorable également, mais la décision doit être prise le mois prochain. Les CCP sont toujours en discussion. Il y aura donc très vraisemblablement deux épreuves de langues : une épreuve d'anglais obligatoire d'1h

sous forme de QCM, et une épreuve de synthèse de documents dans la même langue ou dans une autre langue en 3h.

Concernant l'introduction d'autres langues au concours, il est répondu que cela n'est pas envisagé pour l'instant, mais que cela serait possible par la suite dans le cadre d'une mutualisation des moyens avec d'autres concours. Il est clairement indiqué qu'il s'agit d'un problème de coût.

S'ensuit alors une discussion assez vive sur l'abandon de la forme actuelle de l'épreuve de langue, plébiscitée par les professeurs de classes préparatoires, et la nouvelle épreuve, dont on nous dit qu'elle sera du même type que celle de Centrale mais plus courte et moins difficile.

L'UPLS tente alors de souligner les contradictions de ce qui est présenté comme un progrès majeur :

- prétendre d'un côté réduire le caractère prétendument socialement discriminatoire des langues, et de l'autre supprimer l'épreuve de thème grammatical qui permet aux élèves n'ayant pas forcément d'affinité particulière avec les langues d'obtenir de bonnes notes par un simple travail régulier;
- prétendre d'un côté lutter contre le caractère prétendument plus aléatoire des disciplines littéraires, et de l'autre réduire le nombre d'exercices proposés et la variété des compétences requises;
- prétendre d'un côté qu'en langues les candidats n'ont pas d'idées, qu'on ne peut même pas leur en demander, qu'ils ne sont pas capables d'avoir une expression personnelle en langues (d'où la suppression de l'essai), et de l'autre déclarer qu'à l'oral de sciences humaines en PSI, les candidats sont très à l'aise sur les contenus et n'ont aucun mal à problématiser les grandes questions de société.

### **Bilan du français**

La responsable de l'épreuve de français indique que la moyenne est plus élevée cette année que les années précédentes. Elle note que beaucoup de copies ont respecté la forme de l'épreuve, ont bien intégré la démarche de la dissertation, mais qu'il y a de gros problèmes de logique au niveau du contenu et que l'ensemble s'apparente à une coquille creuse.

Le jury déplore que de nombreux candidats, qui ont par ailleurs fait un très louable travail de préparation en profondeur, aient appris et récité quantité de citations accompagnées des numéros de pages.

La responsable souligne également le rôle de l'orthographe et de la grammaire qui peuvent être pénalisés à hauteur de 4 points. Même s'il y a eu un effort sur la syntaxe au cours des dernières années, la morphologie (accords, accents) est devenue catastrophique.

L'UPLS ajoute alors qu'il est dommage et contradictoire que l'épreuve de version en langue étrangère disparaisse, parce qu'elle permet de mettre également de travailler ces problèmes.

La discussion s'engage ensuite, à la demande de l'UPS, sur l'épreuve orale d'entretien physique/sciences humaines en PSI. La responsable de l'épreuve de français indique alors que les candidats y sont très à l'aise sur les contenus, sont tout à fait aptes à problématiser les grandes questions de société et les grandes questions scientifiques, sans que cela ne leur demande de connaissances particulières.

L'UPLS fait alors remarquer que c'est précisément la même chose que l'on demande aux candidats en langues.

L'épreuve se déroule de la façon suivante : d'abord une interrogation en sciences humaines, puis une interrogation en physique, puis des questions ouvertes mixtes.

**Compte-rendu du comité de l'UPS (Union des Professeurs de Spéciales) samedi 5 février 2011. 14h-17h30 Télécom Paris-Tech, 49 rue Vergniaud, 75013 Paris ( Amphithéâtre Saphir).**

*Rémy Boulard, président de l'UPLS a répondu à l'invitation adressée par courrier nominal le 31 janvier 2011 par Bruno Jeauffroy, président de l'UPS. Nous remercions l'UPS de cette invitation qui renforce notre coopération inter-associative .*

L'ordre du jour était le suivant.

- Point sur les menaces de fermetures.
- Point sur les classes ' concurrentes'. Qu'est une CPGE ?
- CPGE et DHG
- AG 2011, nouveau Comité .
- AG 2012.
- Questions diverses.

**Préambule** : les trois associations UPS, UPLS, et UPSTI ont adressé les 11 janvier et 19 janvier 2011 des lettres aux recteurs des académies de Limoges, Bordeaux, Rouen et Lille concernant les menaces de fermeture de classes scientifiques dans ces académies.

Classes menacées ou déjà supprimées: - PCSI au lycée Gay-Lussac de Limoges menacée: investissement important des collègues sur place. Une lettre, signée par UPLS, UPSTI et UPS, a été envoyée au recteur, qui a répondu de façon assez vague, "vous comprendrez que l'Etat ne peut pas financer des élèves qui n'existent pas", tout en essayant de donner l'impression qu'il va surseoir un an à la fermeture de la classe.

Sur le portail Admission Post-Bac côté public, deux classes sont affichées, mais dans la partie privée, seulement 48 places.

Les collègues de la PCSI A ont été avertis par le proviseur que leur poste était supprimé.

- MPSI à Mont-de-Marsan menacée: cette classe de première année fonctionne depuis longtemps sans deuxième année. Les associations (UPS, UPLS), ont écrit pour demander que la classe soit maintenue et même renforcée par l'ouverture d'une seconde année. Mais la classe de Mont-de-Marsan ne figure pas sur le portail APB. Les collègues sur place ont proposé une solution alternative, (transformation de la classe de MPSI en ATS ou TSI, dans une académie qui n'a qu'une ATS).

- PTSI du lycée du Hainaut à Valenciennes menacée:

Les effectifs ont chuté cette année. Les associations ont écrit au recteur pour défendre cette classe. Le recteur n'a pas répondu. Des collègues signalent que d'autres classes semblent menacées dans le voisinage, en particulier au lycée Jean Bart à Dunkerque, mais le bureau n'a pas été informé.

- PCSI du lycée Aristide Briand à Evreux menacée:

Une classe de PCSI est menacée de fermeture, et l'UPS a écrit au recteur pour demander son maintien.

- PC\* du lycée à Poitiers: transformée en demi-classe.

- demi-PCSI du lycée Saint-Joseph à Avignon supprimée:

La suppression se fait sans compensation par la création d'une CPES, qu'avait demandée le lycée.

Un débat s'engage alors avec les participants, représentants régionaux de l'UPS, dont une collègue du lycée Gay-Lussac de Limoges. A la lecture de la lettre du recteur, il n'y a pas de certitude absolue que la classe soit maintenue.

Sylvie Bonnet, membre du bureau de l'UPS explique que les proviseurs peuvent avoir désormais deux types d'attitude.

- supprimer des heures postes, car ils y sont désormais incités par des primes, avec un volume important d'HSA.

- conserver des heures postes pour préserver leurs enseignants de mesures de carte, et alors moins d'HSA.

C'est dans ce deuxième cas de figure que s'opèrent les tentatives de partager le service des profs de prépa.

La réponse des Inspections Générales de Mathématiques et de Physique n'est pas encore connue de manière claire pour le site de Limoges.

Le lycée Victor Duruy de Mont-de-Marsan a une MPSI sans Spé derrière. Il a été fait état d'une proposition de création de classe d'ATS à la place, mais rien n'a été décidé.

Le lycée du Hainaut voit sa PTSI menacée.

Le lycée A Briand d'Evreux, malgré un effectif de 58 élèves en moyenne sur 5 ans sur les deux PCSI est sous la menace de la fermeture de l'une d'elles.

Les invités à ce comité s'expriment sur ces questions : j'informe l'assistance, au nom de l'UPLS, des menaces croissantes qui pèsent sur les langues autres que l'anglais, qui servent de variable d'ajustement des DHG au péril des postes de collègues enseignant en CPGE toutes sections confondues. Deux représentants syndicaux invités, M Palisse (SNES-CPGE Lycée Pasteur, Neuilly) et M Hollebecke (SNALC –CPGE , lycée P de Coubertin à Meaux ) informent l'assistance des pratiques constatées. Certains collègues découvrent que leur classe est fermée car elle n'apparaît plus sur le site du rectorat ; la carte scolaire n'est pas rendue publique ; une grande opacité subsiste dans les mouvements spécifiques, certaines nominations étant validées après-coup. D'autre part, le mouvement spécifique est de plus en plus contesté par certains recteurs, qui ne tiennent pas(plus) compte de l'avis des IG , qui peuvent très bien ne plus être consultés pour les nominations.

2. Point sur les classes concurrentes et les nouvelles CPGE.

Il est difficile de se faire une idée précise de la situation.

Toutes sections CPGE confondues, 45 nouvelles classes sont créées, en grande partie en sections technologiques. Certaines de ces classes sont publiques, d'autres sont privées : elles correspondent au modèle que nous connaissons ou sont adossées à des structures universitaires ou des écoles de Commerce.

Exemple à Strasbourg où une PCSI s'ouvre dans un lycée privé.

Nice où un partenariat s'établit entre l'INRIA et un lycée international , etc

L'UPS porte à la connaissance de ses membres un projet de texte visant à définir ce qu'est une CPGE, pour défendre la spécificité de nos enseignements, de notre statut. Certaines formulations suscitent encore des débats internes à l'UPS, tout comme la question du statut du professeur de CPGE; le principe général est acquis, l'utilisation possible de ce texte demeurant à définir.

3. CPGE et moyens horaires

D'après les témoignages qui parviennent, relayés par un des deux représentants syndicaux présents, la diminution des moyens horaires des lycées parisiens serait répercutée pour moitié sur les CPGE . Le principe d'une baisse de 10% des colles aurait été décidée par le rectorat de Paris. Une discussion s'engage sur la formulation d'une motion ou d'une simple déclaration enjoignant les collègues à faire grève dans leur établissement jeudi 10 février.

4 . AG de l'UPS 2011 . Elle aura lieu en mai à l'Ecole Centrale -Paris à Chatenay-Malabry  
AG 2012. Des consultations sont en cours avec des Ecoles d'ingénieurs , pour l'accueil de l'AG.

5 . Questions diverses. R Boulard a dû quitter le comité avant clôture.

CR établi par Rémy Boulard, après relecture par Bruno Jeauffroy et S Bonnet.



# BULLETIN D'ADHÉSION 2011

du 1.1.2011 au 31.12.2011

Nouvel adhérent

Renouvellement

<b>NOUVEAUX ADHÉRENTS</b>	Compléter toutes les rubriques.
<b>RENOUVELLEMENT</b>	Mentionner obligatoirement nom, prénom, discipline.
<b>D'ADHÉSION</b>	Rubriques 1 à 4 : si rien n'a changé, cocher la case "sans changement"

**DISCIPLINE :**  allemand  anglais  arabe  espagnol  
 français  italien  philosophie  russe

**NOM :** Mme  Mlle  M.  .....

**PRÉNOM :** .....

**1**  sans changement

### ADRESSE PERSONNELLE

.....  
 .....  
**CODE POSTAL** ..... **VILLE** .....  
**PAYS** (si autre que la France) ..... **TÉLÉPHONE** .....

**E-MAIL** [important]

**2**  sans changement

### SERVICE EN CLASSES PRÉPARATOIRES (Nombre d'heures)

	Lettres	LV 1	LV 2		Lettres	LV 1	LV 2
MP/PC/PSI 1 <sup>ère</sup> année				SCI 2			
MP/PC/PSI 2 <sup>ème</sup> année				ECO 1			
BCPST 1 <sup>ère</sup> année				ECO 2			
BCPST 2 <sup>ème</sup> année				HK			
PTSI				K			
PT				IEP			
ATS				ENS Cachan			
SCI 1				TPC			

**3**  sans changement

### SITUATION ADMINISTRATIVE

**GRADE**..... **ÉCHELON** : ..... **HORS CLASSE**  **CHAIRE SUPÉRIEURE**   
**DATE DE NAISSANCE** ..... **ANCIENNETÉ A LA RENTRÉE 2009** .....

**4**  sans changement

### ÉTABLISSEMENT D'EXERCICE

**NOM** .....**ACADÉMIE**.....

**5**

### COTISATIONS

Adhésion à l'UPLS et abonnement à ses publications pour un an : 30 € (Retraités : 15 €) ou

j'adhère également à l'APHEC  et/ou à l'APPLS  : ma cotisation est ramenée à 20 €.

**Veillez adresser au Trésorier le bulletin rempli ET le chèque à l'ordre de UPLS:**

**Jean-Michel Pannecoucke, UPLS, 51, avenue de l'Amiral Courbet, 59130 LAMBERSART**

Autorisation de transmission des données personnelles à des tiers : oui  non

**DATE** : ..... **SIGNATURE** : .....

